



## PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et  
de la mer du Nord

Service Sécurité  
Risques et Crise

### **Arrêté préfectoral fixant la liste de parties prenantes et le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la directive n°2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 et 15 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2014 du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie portant élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre et fixant son périmètre, le délai dans lequel elle est arrêtée et ses objectifs ;

Vu la circulaire du 14 août 2013 sur l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et l'utilisation des cartes de risques pour les territoires à risque important d'inondation, et notamment son article 3 sur l'association des parties prenantes à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à associer dans un comité de pilotage ;

Vu les conclusions de l'atelier de « stratégie locale » du 24 juin 2014, co-piloté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois ;

Considérant qu'il appartient au préfet de département d'arrêter la liste des parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation dans chacun des périmètres concernés et de désigner le service de l'État chargé, sous son autorité, de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La liste des parties prenantes qui sont associées à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre, jointe au présent arrêté, est approuvée.


**Article 2** - La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord est le service référent chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale.

1000

Article 3 - La Sous-Préfète d'Avesnes, assistée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, et le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois co-président le comité de pilotage en charge de l'élaboration de la stratégie locale de la Sambre et dont la composition est jointe au présent arrêté.

Article 4 – La Sous-Préfète d'Avesnes et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 02 JUN 2015

Le préfet  
  
Jean-François CORDET

11/11/11

## Liste des parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM Nord)
- Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- La Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal
- La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre
- La Communauté de Communes du Caudrésis Catésis
- Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois
  
- L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
  
- La Commission Locale de l'Eau de la Sambre Avesnois
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de l'Avesnois
  
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Les Voies Navigables de France (VNF)
- La Direction Interdépartementale des Routes – Nord (DIR Nord)
- La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
- Le SIRACED PC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDICS Nord)
- La Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut
- L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Météo France
- Le Conseil Général du Nord
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Electricité Réseau Distribution de France (ERDF)
- Eaux et Force
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF)
- NOREADE
- France Télécom

### Les communes de :

- Assevent
- Aulnoye-Aymerie
- Bachant
- Berlaimont
- Boussières-sur-Sambre
- Bousois
- Catillon-sur-Sambre
- Eclaibes
- Feignies
- Ferrière-la-Grande
- Hautmont
- Jeumont
- Landrecies
- Leval
- Limont-Fontaine
- Locquignol
- Louvroil
- Maroilles
- Marpent
- Maubeuge
- Neuf-Mesnil
- Noyelles-sur-Sambre
- Ors
- Pont-sur-Sambre

- Recquignies
- Rejet-de-Beaulieu
- Rousies
- Saint-Rémy-du-Nord
- Sassegnies

## Composition du Comité de Pilotage pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques inondation de la Sambre

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM Nord)
Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
La Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois
La Communauté de Communes du Pays de Mormal
La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre
La Communauté de Communes du Caudrésis Catésis
Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois
La Commission Locale de l'Eau de la Sambre Avesnois
Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
La Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais
La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut
Les Voies Navigables de France
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
L'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Le Conseil Général du Nord
L'Agence de l'Eau Artois Picardie
La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

